

« ASSISTANT FAMILIAL UN METIER, UNE MISSION » LE DÉPARTEMENT RECRUTE



Fin 2018, 933 enfants étaient placés en Loir-et-Cher par les services de l'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental.

450 chez 251 familles d'accueil, 273 en maisons d'enfants à caractère social (273), à l'hôtel, au foyer des jeunes travailleurs, chez des tiers dignes de confiance, au foyer de l'enfance, ou en lieux de vie.

En 10 ans, une centaine d'enfants supplémentaires a été accueillie en famille d'accueil. Parallèlement, la collectivité doit faire face à des difficultés de recrutement d'assistants familiaux. Dans ce contexte, le Département doit recruter.

Afin de permettre aux enfants d'avoir un équilibre affectif et social indispensable à leur bon développement, les services du Département privilégient les placements dans un environnement de type cellule familiale.

Les mineurs séparés de leurs parents doivent évoluer dans un cadre bienveillant et serein, la collectivité fait donc appel à des assistants familiaux.

Il est aujourd'hui nécessaire d'augmenter notre capacité d'accueil et de recruter de nouveaux collègues pour garantir des conditions d'accueil adaptées aux enfants.

Les placements interviennent dans des situations dégradées et concernent parfois des enfants au parcours délicat. Afin de garantir l'accueil de l'enfant et de ne pas épuiser les accueillants, nous limitons le nombre d'enfants placés par assistant familial (2 à 4); c'est aussi une des raisons pour laquelle nous devons recruter plus d'assistants.

Cet accueil familial est un véritable engagement professionnel et concerne toute la famille qui reçoit. Les conjoints et enfants sont impliqués, doivent être d'accord afin de veiller à l'équilibre familial.

En Loir-et-Cher, la moyenne d'âge de ces professionnels se situe autour de 50 ans. 30 collègues sont aujourd'hui très proches de la retraite. Il est donc impératif de recruter 35 assistants familiaux en 2019, et 50 dans les 2 années à venir et autant d'ici 2025.

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

Assistant familial, un vrai métier

Les assistants familiaux sont salariés du Conseil départemental. Ils sont intégrés à la vie de l'équipe du service de protection de l'enfance. Ils accueillent les enfants à leur domicile, mais travaillent en équipe, notamment, avec les éducateurs référents des enfants sur les Maisons départementales de la cohésion sociale et les psychologues du service. Ils peuvent bénéficier de séances d'accompagnement et de formations continues.

Qui peut devenir assistant familial et quelle est la formation ?

Pour devenir assistant familial, il faut être titulaire d'un agrément délivré par le centre de Protection Maternelle et Infantile à l'issue d'une évaluation sociale et psychologique dont l'instruction peut prendre 4 mois au maximum, puis être recruté.

Ce métier est très largement féminin mais les hommes peuvent exercer ce métier. En Loir-et-Cher, il y a 224 femmes assistantes familiales et 27 hommes assistants familiaux.

L'enfant doit disposer de sa propre chambre au sein de la maison.

Avant tout accueil d'enfant, il est obligatoire de suivre un stage de 60 heures proposé par l'employeur. Ensuite, au cours des premières années d'accueil, une formation de 240 heures est délivrée par l'employeur. Celle-ci peut aboutir à l'obtention d'un diplôme d'état d'assistant familial.

Un emploi = un salaire

En dehors des indemnités liées à l'accueil des enfants (entretien 13,39€ par jour + remboursement des frais de déplacement, loisirs, vêtements, allocations diverses):

- La rémunération mensuelle nette d'un assistant familial qui accueille un enfant est de 965€
- La rémunération mensuelle nette d'un assistant familial qui accueille deux enfants est de 1525€

Enfin, **les assistants familiaux peuvent bénéficier de 35 jours de congés par an** (pris ou payés). Les vacances avec les enfants ne sont, bien sûr, pas considérées comme des congés.

Toutes les informations pour faciliter le recrutement sont disponibles
sur le site du Département à cette adresse :

www.le-loir-et-cher.fr/ses-missions/solidarites/devenez-assistant-familial/

un numéro de téléphone est mis à la disposition des personnes intéressées : **02 54 58 41 90**

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12